



COVID-19 : Quand et Comment le SAMU intervient dans la prise en charge?

Dr Daniel Pic

SAMU 63 – SMUR – CESU

CHU Clermont-Ferrand

SAMU = Centre de Réception et de Régulation des Appels



- Deux types d'appels en lien avec le COVID-19 :
 - Motifs administratifs/sociaux/professionnels : ARS
 - Motifs médicaux :
 - Déterminer le risque d'atteinte par le COVID-19,
 - Possibilité de conférence téléphonique,
 - Si risque avéré, organiser la réalisation du prélèvement.
- Cas particuliers : arrivées spontanées aux Urgences

SAMU = Organisation de la réalisation du prélèvement



- Contact avec le centre de prélèvement pour planifier la venue du « cas possible »,
- Explications des mesures de précautions à prendre dans l'attente du prélèvement et pour venir à l'hôpital,
- Lieu d'accueil du « cas possible ».

SAMU = Organisation des moyens d'admission d'un « cas positif »



- Deux alternatives :
 - Le patient peut venir par ses propres moyens et son état clinique ne nécessite pas de SMUR,
 - Le patient ne peut pas venir par ses propres moyens :
 - Pas de nécessité de SMUR : on organise son transport :
 - SMUR selon disponibilité,
 - Ambulance privée ou Pompiers
 - Nécessité d'un SMUR : déclenchement d'une équipe complète pour une prise en charge classique
- Valider l'accueil du patient : service, chambre...

Le SAMU en lien avec l'ARS 69



- Conférence téléphonique régulière :
 - Dernières recommandations,
 - Remonter des difficultés départementales,
 - Valider les organisations en place